

Contrat Educatif Local - Deuxième programmation pour l'année 2002 - Contrat Temps Libre - Versement de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Au titre du Contrat Educatif Local, 2^{ème} programmation :

Organismes Bénéficiaires	Actions	Coût
Association Scolaire Ile de France	Organisation d'activités socio-éducatives pendant la période de 12 h à 14 h	4 573 €
Association Scolaire Champagne	Projet Education et Découverte des jeux de société	883 €
Association Centrel	Découvrir différentes expressions pour s'enrichir et communiquer : programme développé au sein de l'école Sainte-Famille	2 287 €
Association Sportive et Culturelle des écoles Jean Macé	Action intitulée Théâtre et Citoyenneté dont le CDN de Franche-Comté est partenaire	2 000 €
Association Scolaire Jules Ferry	Projet visant à une plus grande intégration des élèves et de leur famille s'appuyant sur des activités artistiques (théâtre) et sportives	1 134 €
TOTAL		10 877 €

La dépense globale soit 10 877 € est à prélever sur le chapitre 92.824.6574 code service 21100 du BP 2002.

2 - Au titre de Contrat Temps Libre

7 107 € aux PEP du Doubs

13 308 € à la MJC de Palente.

Ces subventions constituent la participation de la Ville de Besançon à l'organisation d'activités pendant les petites et les grandes vacances.

La dépense globale soit 20 415 € est à prélever sur le chapitre 92.421 article 6574 Code Service 21100.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote pour les subventions destinées aux associations où ils représentent la Ville : Mme FELLMANN, M. BONTEMPS, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.